

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 42**23 janvier 2001****SOMMAIRE**

ABN AMRO Funds, Sicav, Luxembourg	2005	Fly Invest S.A., Luxembourg	1999
Abowijs International S.A., Luxembourg	2006	Fly Invest S.A., Luxembourg	1999
Advit S.A.	1987	FMC Finance S.A., Luxembourg	2012
Alfa Alfa International, S.à r.l., Luxembourg.	2006	Frecolux S.A., Luxembourg.	2013
Arakam S.A., Luxembourg	2006	Fyfe Business Center, S.à r.l., Luxembourg	2012
(The) Bank of New York (Luxembourg) S.A., Senningerberg	2002	Gedeam Services S.A., Luxembourg	2000
Bâtiplan S.A., Luxembourg	2007	Global Income Fund Management Company S.A., Luxembourg	2012
Emo-Ettelbruck, S.à r.l., Ellange	1971	Grive S.A., Mamer	2013
Emo-Garermaart, S.à r.l., Ellange	1972	Groupe Emo, S.à r.l., Ellange	1981
Emo-Limpertsberg, S.à r.l., Ellange	1972	Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	2007
Emo-Match Concorde, S.à r.l., Ellange	1973	Hamilton & Meyers S.A., Luxembourg	2008
Emo-Piquet, S.à r.l., Ellange	1973	Hentur Holding S.A., Luxembourg	2014
Endemol International Distribution S.A., Luxem- bourg	2006	HT-LUX S.A., Entreprise Générale de Construc- tion Hochtief-Luxembourg S.A., Luxem- bourg	1992
Entertainment Investments, S.à r.l., Luxembourg	2007	I&T Lux, S.à r.l., Luxembourg	2015
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	2009	I.P.M.C. S.A., Luxembourg	2014
ESFIL - Espirito Santo Financière S.A., Luxem- bourg-Kirchberg	2009	Iako S.A., Luxembourg	2013
Esseti S.A., Luxembourg	2010	Ibiz Group - Internet Business S.A., Luxembourg	1987
Esseti S.A., Luxembourg	2010	Ideas S.A., Luxembourg	2013
Euro Patrimoine S.A., Luxembourg	2007	Ikaria S.A., Luxembourg	1990
Euromeat S.A.H., Luxembourg	1973	Industrial Partnership S.A., Luxembourg	1989
Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg	1981	Inkema Group S.A., Luxembourg	2014
Euromedia Luxembourg One S.A., Luxembourg	1986	International Maritime Investors S.A., Luxem- bourg	1991
European Media Services, S.à r.l., Luxembourg	2009	International Shipowners Reinsurance Company S.A., Luxembourg	2011
European Web S.A., Luxembourg	2010	Interoute, S.à r.l., Foetz	1992
Exact (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	2011	Intertext International S.A., Luxembourg	1992
F.O.R. International. S.à r.l., Luxembourg	2012	Intfin (Holding) S.A., Luxembourg	1971
Filiaris S.A., Mamer	2010	Intfin (Holding) S.A., Luxembourg	1971
(La) Financière du Lierre S.A.H., Luxembourg	1970	Iveco Finance Luxembourg S.A., Luxembourg	2015
Financière Eyschen S.A., Luxembourg	2009	J.C.G.S. Investissements Holding S.A., Luxem- bourg	2015
Financière Gutland Holding S.A., Luxembourg	1972	Jamblin Holding Company S.A., Luxembourg	2016
Flap & Co. S.A.H., Luxembourg	2011	Jardine Fleming Management (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	1993
Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company, S.à r.l., Senningerberg	1974	Jardine Fleming Management (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	1999
Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company, S.à r.l., Senningerberg	1980		
Flolux S.A., Mamer	2012		

Joseph Bech Building Kirchberg S.A., Luxembourg	2005	Orionis S.A.	1980
Kangourou Invest S.A., Luxembourg	2016	Orionis S.A.	1981
Klapakong S.A., Luxembourg	2016	Orionis S.A.	1981
Kokusai Capital Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	1970	Sefigest S.A., Luxembourg	1990
Koratrade Finance S.A., Luxembourg	1970	Sefigest S.A., Luxembourg	1991
Kwizda Finanz A.G., Luxembourg	2000	Seventer S.A., Luxembourg	1973
Matériaux Hoffmann S.A., Roodt/Syre	2000	Seventer S.A., Luxembourg	1973
MC Marshal & Co S.A., Luxembourg	2014	T & T International S.A., Luxembourg	2004
		Trawag, S.à r.l., Bettembourg	2002

KOKUSAI CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 33.201.

Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Pour KOKUSAI CAPITAL MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(44865/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

KORATRADE FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 46.242.

Constituée par-devant Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 16 décembre 1993, acte publié au Mémorial C n° 117 du 29 mars 1994.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KORATRADE FINANCE S.A.

KMPG Financial Engineering

Signature

(44866/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

LA FINANCIERE DU LIERRE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 53.370.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 14 août 2000, vol. 541, fol. 1, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président;
- Madame Michelle Delfosse, ingénieur, demeurant à Tuntange;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 17 août 2000.

Signature.

(44869/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EMO-ETTELBRUCK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 27.932.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44615/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

INTFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.550.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg, le vendredi 6 août 1999, a pris entre autres, la résolution suivante:

«L'Assemblée prend acte que le mandat du Commissaire aux Comptes est venu à échéance à la date du 28 juin 1999 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, le Commissaire aux Comptes a poursuivi son mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en tant que Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2000.»

Luxembourg, le 10 août 2000.

INTFIN (HOLDING) S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 14. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44855/043/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

INTFIN (HOLDING) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.550.

L'Assemblée Générale Annuelle, qui s'est tenue à Luxembourg le vendredi 6 août 1999, a pris entre autres, la résolution suivante:

«L'Assemblée prend acte que le mandat des Administrateurs est venu à échéance à la date du 28 juin 1999 et qu'en l'absence de renouvellement et/ou de nouvelle nomination, les Administrateurs ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'Assemblée prend acte de la démission présentée par Madame Vania Migliore-Baravini. La lettre de démission restera annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

L'assemblée donne décharge pleine et entière à Madame Vania Migliore-Baravini pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour l'exercice 1999, les administrateurs suivants:

- Monsieur Reno Toneli, employé privé, demeurant 20, rue des Muguets à Strassen.
- Monsieur Sergio Vandt, employé privé, demeurant 32, rue J.C. Cicignon à Luxembourg
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant 18, rue du Verger à Luxembourg.

Les mandats ainsi conférés expireront à l'issue de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2000.»

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg, le 6 août 1999, que le Conseil d'Administration a pris entre autres, la résolution suivante:

«Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue en date du 6 août 1999 a décidé de nommer Monsieur Reno Tonelli, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Reno Tonelli, en qualité d'Administrateur de la société.

Luxembourg, le 10 août 2000.

INTFIN (HOLDING) S.A.

S. Vandt / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44856/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EMO-GARERMAART, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 27.933.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44616/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

EMO-LIMPERTSBERG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 27.934.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44617/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

FINANCIERE GUTLAND HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 61.896.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte de la cooptation de Monsieur Alfonso Belardi en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Roberto Brero, Administrateur démissionnaire, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 30 juillet 1999. L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Alfonso Belardi en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la date de ce jour et décide de nommer pour un terme de un an les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant 56, Cité Millewee à L-Bertrange.
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant 32, rue J.G. de Cicignon à L-Luxembourg.
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant 20, rue des Muguets à L-Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenu à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Statutaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 2 mai 2000, a décidé de nommer pour un terme de 1 (un) an, Monsieur Pierre Bouchoms, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Pierre Bouchoms, Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 4 août 2000.

Pour le Conseil d'Administration

S. Vandi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44817/043/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EMO-MATCH CONCORDE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44618/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

EMO-PIQUET, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.
R. C. Luxembourg B 27.935.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44619/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

EUROMEAT S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 27.171.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44623/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

SEVENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.710.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 4, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2000.

SEVENTER S.A.

Signature

(44712/545/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

SEVENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 28 juillet 2000

Monsieur De Bernardi Angelo, Madame Ries-Bonani Marie-Fiore et Madame Scheifer-Gillen Romaine sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2003.

Pour extrait sincère et conforme

SEVENTER S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 4, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44713/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée,
(anc. FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY S.A.).
Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.401.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of July.
Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 65.401), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 9, 1998, published in the Mémorial C, number 683 of September 23, 1998, the articles of which have not been amended since.

The meeting is presided over by Mr Timothy J. Winfield, Legal Manager at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg, chairman pro tempore.

The chairman appoints as secretary Mrs Anne Godefroid, Company Secretary at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Differdange (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Miss Antonella Gargiullo, Legal Officer at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders, after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that all shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

III. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1.- To convert the Company into a société à responsabilité limitée.

2.- To change the financial year of the Company so as to start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year. To decide consequently that the current financial year of the Company will end on 31st December, 2000.

3.- to convert the capital of the Company from Luxembourg Francs to Euro and to increase the nominal value per share from - after conversion - twenty-four point seventy-nine (24.79) Euro to twenty-five (25.-) Euro by contribution of an amount in cash of one thousand and fifty-three (1,053.-) Euro and consequently state, as a result of the foregoing, the increase of capital from its present amount - after conversion - of one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-seven (123,947.-) Euro to one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Euro.

4.- To amend the Articles of Incorporation of the Company so as to be in accordance with the Luxembourg law on commercial companies regarding in particular the société à responsabilité limitée and so as to reflect the change of financial year, the conversion of the capital into Euro and the increase of the nominal value per share and the capital.

Then the meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

It is resolved to convert the Company into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

It is resolved to change the financial year of the Company so as to start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year.

It is resolved that the current financial year of the Company will end on 31st December, 2000.

Third resolution

It is resolved to convert the capital of the Company from Luxembourg Francs to Euro and to increase the nominal value per share from - after conversion - twenty-four point seventy-nine (24.79) Euro to twenty-five (25.-) Euro by contribution of an amount in cash of one thousand and fifty-three (1,053.-) Euro and consequently state, as a result of the foregoing, the increase of capital from its present amount - after conversion - of one hundred twenty-three thousand nine hundred forty-seven (123,947.-) Euro to one hundred and twenty-five thousand (125,000.-) Euro.

The above-mentioned amount has been fully paid to the Company by FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Evidence of payment has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

It is resolved to change the Articles of Incorporation of the Company so as to be in accordance with the Luxembourg law on commercial companies regarding in particular the société à responsabilité limitée and to reflect the change of the financial year, the conversion of the capital into Euro and the increase of the nominal value per share and the capital. Accordingly, the Articles of Incorporation shall be read as follows:

Art. 1. The Company is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 as amended (hereafter the «Law»), as well as by these articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registrations and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of shares of the Fund, all rights and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting the assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limits set forth by the Luxembourg law of 30th March 1988 governing collective investment undertakings.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at one hundred and twenty-five thousand euros (EUR 125,000.-) divided into five thousand (5,000) shares (the «Shares») of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers, from time to time, may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such managers or officers interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the CHASE MANHATTAN GROUP of companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers at its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim dividends may be distributed in accordance with, and in the form and under the conditions set forth by, the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The current financial year shall end on 31st December, 2000.

Resolutions of the shareholders

The Company will be administered by a board of managers consisting of the following:

Mr Veit O. Schuhen, Managing Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Mr Yves Francis, Managing Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Mr Chris Tracey, Investment Director, FLEMING INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, residing in 25, Cophall Avenue UK-London EC2R 7Dr.

Mr Martin Theisinger, European Sales Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of them.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY S.A. (R.C. Luxembourg numéro B 65.401), ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, numéro 683 du 23 septembre 1998, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

L'assemblée est présidée par Monsieur Timothy J. Winfield, Legal Manager, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, président pro tempore.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anne Godefroid, Company Secretary, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Differdange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Antonella Gargiullo, Legal Officer, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant dûment été constituée, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires, les mandataires et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'agenda, de sorte qu'aucune convocation n'a été nécessaire.

III. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Convertir la Société en une société à responsabilité limitée.
2. Modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Décider en conséquence que l'année sociale de la Société en cours se terminera le 31 décembre 2000.
3. Convertir le capital de la Société actuellement libellé en francs luxembourgeois en Euro et augmenter la valeur nominale par part sociale de - après conversion - vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf (24,79) Euro à vingt-cinq (25,-) Euro par apport d'un montant en cash de mille cinquante-trois (1.053,-) Euro et en conséquence constater, comme résultant de ce qui précède, l'augmentation du capital actuel de - après conversion - cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept (123.947,-) Euro à cent vingt-cinq mille (125.000,-) Euro.
4. Modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales concernant en particulier les sociétés à responsabilité limitée et de refléter le changement d'année sociale, la conversion du capital en Euro et l'augmentation de la valeur nominale par part sociale et du capital.

Ensuite, l'assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de convertir la Société en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Il est décidé que l'année sociale de la Société en cours se terminera le 31 décembre 2000.

Troisième résolution

Il est décidé de convertir le capital de la Société actuellement libellé en francs luxembourgeois en Euro et d'augmenter la valeur nominale par part sociale de - après conversion - vingt-quatre virgule soixante-dix-neuf (24,79) Euro à vingt-cinq (25,-) Euro par apport d'un montant en cash de mille cinquante-trois (1.053,-) Euro et en conséquence de constater, comme résultat de ce qui précède, l'augmentation du capital actuel de - après conversion - cent vingt-trois mille neuf cent quarante-sept (123.947,-) Euro à cent vingt-cinq mille (125.000,-) Euro.

Quatrième résolution

Il est décidé de modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales concernant en particulier les sociétés à responsabilité limitée et de refléter le changement d'année sociale, la conversion du capital en Euro et l'augmentation de la valeur nominale par part sociale et du capital. En conséquence, les Statuts devront se lire comme suit:

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de FLEMING AKTIEN STRATEGIE WELT (le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations faisant la preuve des parts de copropriété indivise dans ce Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour le compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toute valeur mobilière, procéder à toute inscription et à tout transfert en son nom ou au nom des tiers dans les registres des actions ou des obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour le compte du Fonds et des actionnaires du Fonds tous droits et privilèges, en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-), divisé en cinq mille (5.000) parts sociales (les «parts sociales») de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra de temps en temps nommer des fondés de pouvoir qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoir ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoir nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé est requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver la nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et le celui des votes contre une résolution sont égaux, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujettes aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler et en faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance participant à la réunion.

Une décision prise par écrit signée par tous les gérants constitue une décision adéquate et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relations d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe CHASE MANHATTAN ou toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemniserá tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre, pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec la loi, et dans la forme et les conditions prescrites par elle.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

L'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2000.

Résolutions des associés

La Société est administrée par un conseil de gérance composé comme suit:

Monsieur Veit O. Schuhen, Administrateur-Délégué, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Monsieur Yves Francis, Administrateur-Délégué, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Monsieur Chris Tracey, Investment Director, FLEMING INVESTMENT MANAGEMENT LIMITED, demeurant à 25, Cophall Avenue UK-Londres EC2R 7Dr.

Monsieur Martin Theisinger, Directeur des Ventes Européennes, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: T. J. Winfield, A. Godefroid, A. Gargiullo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2000, vol. 851, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44633/239/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

**FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 65.401.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44634/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

ORIONIS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.035.

—

La société FIDUPLAN S.A., Luxembourg, démissionne de son mandat de commissaire aux comptes de la société ORIONIS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03648/752/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

ORIONIS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.035.

—
La société FIDUPLAN S.A., Luxembourg, dénonce le siège social de la société ORIONIS S.A. suite à une lettre recommandée du 28 décembre 2000 avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03649/752/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

ORIONIS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 63.035.

—
Madame Monique Henschen-Haas, administrateur, et Monsieur Raymond Henschen, administrateur, démissionnent de leur mandat d'administrateur de la société ORIONIS S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 28 décembre 2000.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03650/752/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

GROUPE EMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5690 Ellange, route de Remich.

R. C. Luxembourg B 27.664.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 88, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(44646/510/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.799.

—
In the year two thousand, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse (R.C.S. Luxembourg B 74.799), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on March 13, 2000, not yet published in the Mémorial C, the Articles of Incorporation of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on July 4, 2000, not yet published in the Mémorial C.

The meeting was opened with Mr Paolo Mazzoni, administrateur de sociétés, residing in Milano, being in the chair, who appointed as secretary Mrs. Yolande Gevaudan, private employee, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Matteo Ricatti, private employee, residing in Milano.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the subscribed capital by USD 52,465,000.- in order to raise it from its present amount of USD 35,000.- to USD 52,500,000.- by the creation of 746,510 Class A shares and of 4,499,990 Class B shares, with a par value of USD 10.- each.

2. Subscription to the 746,510 new Class A shares by the existing Class A shareholder NEW MEDIA INVESTMENT S.A. which will be paid in cash up to 30%, i.e. USD 2,239,530.-.

3. Renunciation from the existing shareholders of their preferential subscription rights to the newly issued Class B shares.

4. Acceptation by the existing shareholders of the subscription offers received from CIAO HOLDING N.V., VENTUNO INVESTIMENTI N.V. and ENEL S.p.a. for the new Class B shares to be issued, according to the following allotment:

a) subscription by CIAO HOLDING N.V. for 1,500,000 new Class B shares, which will be paid in cash up to 30%, i.e. USD 4,500,000.-;

b) subscription by ENEL S.p.a. for 1,500.00 new Class B shares, which will be paid in cash up to 30%, i.e. USD 4,500,000.-.

c) subscription by VENTUNO INVESTIMENTI N.V. for 1,499,990 new Class B shares, which will be paid in cash up to 30%, i.e. USD 4,499,970.-.

5. Subsequent amendments of Article 5.1., first paragraph, of the by-laws which henceforth will read as follows.

«**Art. 5.1. First paragraph.** The subscribed capital of the company is fixed at fifty-two million five hundred thousand US dollars (USD 52,500,000.-), represented by five million two hundred and fifty (5,250,000) shares with a par value of ten US dollars (USD 10.-) each, divided into seven hundred and fifty thousand (750,000) Class A shares and into four million five hundred thousand (4,500,000) Class B shares.»

6. Amendment of Article 6, section 6.1. first paragraph of the by-laws which henceforth will read as follows:

«**Art. 6. Section 6.1. First paragraph.** 6.1. The company is managed by a board of directors of at least three directors and a maximum of seven directors, natural persons or bodies corporate, who need not be shareholders and who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.»

7. Appointment of directors.

8. Miscellaneous.

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance list that all the three thousand five hundred (3,500) shares, representing the entire subscribed capital of the company, are present or represented at the meeting.

This extraordinary general meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the corporate capital by an amount of fifty-two million four hundred and sixty-five thousand United States dollars (USD 52,465,000.-), so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand United States dollars (USD 35,000.-) up to fifty-two million five hundred thousand United States dollars (USD 52,500,000.-) by the creation and issue of:

a.- seven hundred and forty-six thousand five hundred and ten (746,510) new Class A shares having a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each, and,

b.- four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (4,499,990) new Class B shares having a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each.

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to accept to the subscription of the total seven hundred and forty-six thousand five hundred and ten (746,510) new Class A Shares the existing Class A shareholder, the company NEW MEDIA INVESTMENT S.A., having its registered office in L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Subscription - Payment

Thereupon, the company NEW MEDIA INVESTMENT S.A., prenamed, here represented by Mr Alessandro Di Roberto, private employee, residing in Luxembourg, by virtue of one of the aforesaid proxies,

declares to subscribe to the seven hundred and forty-six thousand five hundred and ten (746,510) new Class A shares, and paying them up to the extent of thirty per cent (30%) by contribution in cash.

Furthermore the subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new Class A share issued has been paid up to the extent of thirty per cent (30%), and that the Company has at its free disposal the amount of two million two hundred and thirty-nine thousand five hundred and thirty United States dollars (USD 2,239,530.-), proof of such payments has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders, comprising all the shares presently issued, acknowledges that, in relation to the present share capital increase, the existing shareholders have totally or partly waived their preferential subscription rights to the newly issued Class B shares, and resolves to accept to the subscription of the total four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (4,499,990) new Class B shares, the following:

- a) CIAO HOLDING N.V., having its registered office in NL-1183 AT-Amstelveen, up to one million five hundred thousand (1500,000.-) new Class B shares;
- b) ENEL S.p.a., having its registered office in I-Roma, viale Regina Margherita 137, up to one million five hundred thousand (1,500,000.-) new Class B shares;
- c) VENTUNO INVESTIMENTI N.V., having its registered office in NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskylaan 3111, up to one million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (1,499,990) new Class B shares.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon:

a) CIAO HOLDING B.V. prenamed,
here represented by:

Mrs. Yolande Gevaudan, prenamed,
by virtue of a proxy given to him on July 17, 2000.

b) ENEL S.p.a., prenamed,
here represented by:

Mr Carlo Papa, private employee, residing in Palermo,
by virtue of a proxy given to him, on July 20, 2000.

c) VENTUNO INVESTIMENTI N.V., prenamed, here represented by:

Mrs. Yolande Gevaudan, prenamed,
by virtue of a proxy given to him on July 18, 2000,

said proxies, being signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities,

declare to subscribe to the four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (4,499,990) new Class B shares, each of them subscribing the number of shares prementioned and paying them up by contribution in cash to the extent of thirty per cent (30%).

Furthermore the subscribers declare and all the participants in the extraordinary general meeting of shareholders recognize that each new Class B share issued has been paid up to the extent of thirty per cent (30%) so that the Company has at its free disposal the amount of thirteen million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and seventy United States dollars (USD 13,499,970.-).

Proof of all such payments totalising fifteen million seven hundred and thirty-nine thousand five hundred United States dollars (USD 15,739,500.-) has been given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the extraordinary general meeting of shareholders decides to amend Article 5.1., first paragraph of the Articles of Incorporation to give it henceforth the following wording:

«**Art. 5.1. First paragraph.** The subscribed capital of the Company is fixed at fifty-two million five hundred thousand United States dollars (USD 52,500,000.-), represented by five million two hundred and fifty thousand (5,250,000) shares with a par value of ten United States dollars (USD 10.-) each, divided into seven hundred and fifty thousand (750,000) Class A shares and four million five hundred thousand (4,500,000) Class B shares out of which:

three thousand five hundred (3,500) Class A shares have been entirely paid up and seven hundred and forty-six thousand five hundred (746,500) Class A shares haven been paid up to the extent of thirty per cent (30%),

ten (10) Class B shares have been entirely paid up and four million four hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety (4,499,990) Class B shares have been paid up to the extent of thirty per cent (30%).»

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend Article 6 section 6.1., first paragraph of the by-laws, so as to read as follows:

«**Art. 6. Section 6.1. First paragraph.**

6.1. The company is managed by a board of directors of at least three directors and a maximum of seven directors, natural persons or bodies corporate, who need not be shareholders and who are elected for a term which may not exceed six (6) years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

Sixth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as directors:

- 1.- Mr Jean-Pierre Winandy, avocat, residing in L-2010 Luxembourg, 8/10, rue Mathias Hardt,
 - 2.- Mr Arsène Kronshaden, avocat, residing in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
 - 3.- Mrs. Valérie Tutak, avocat, residing in L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
 - 4.- Mr Paolo Mazzoni, employé, residing in I-20124 Milan, 3 Via Paelocapa.
 - 5.- Mr Theo Spijerman, account manager, residing in NL-1901 XN Castricum, 8 Offenbachstraat.
 - 6.- Mr Carlo Papa, employé, residing in I-90100 Palermo.
 - 7.- Mr Manolo Santilli, private employee, residing in I-65100 Pescara, 8, via Bologna.
- Their mandates shall expire at the annual general meeting of the year 2006.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately twenty-two million five hundred thousand Luxembourg Francs.

Valuation

For the purpose of registration, the beforestated increase of capital is valued at two billion two hundred and fifty million twenty-seven thousand one hundred and six Luxembourg Francs.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg 140, boulevard de la Pétrusse, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 74.799, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 mars 2000, non encore publié au Mémorial C, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 juillet 2000, non encore publié au Mémorial C.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Mazzoni, administrateur de sociétés, demeurant à Milan, qui désigne comme secrétaire Madame Yolande Gevaudan, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Matteo Ricatti, employé privé, demeurant à Milan.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital souscrit à concurrence de USD 52.465.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 35.000,- à USD 52.500.000,- par la création de 746.510 actions de classe A et de 4.499.990 actions de classe B.

2.- Souscription des 746.510 nouvelles actions de classe A par l'actionnaire existant de classe A NEW MEDIA INVESTMENT S.A., et libération par versement en espèces à concurrence de 30% c.à.d. USD 2.239.530,-.

3.- Renonciation par les actionnaires actuels à leur droit de souscription préférentiel aux nouvelles actions de classe B.

4.- Acceptation par les actionnaires existants des offres de souscription aux nouvelles actions de classe B à émettre faites par CIAO HOLDING N.V., VENTUNO INVESTIMENTI N.V. et ENEL S.p.a., lesquelles seront allouées comme suit:

a) souscription par CIAO HOLDING N.V. à 1.500.000 nouvelles actions de classe B, qui seront libérées par versement en espèces à concurrence de 30% c.à.d. USD 4.500.000,-;

b) souscription par ENEL S.p.A. à 1.500.000 nouvelles actions de classe B, qui seront libérées par versement en espèces à concurrence de 30% c.à.d. USD 4.500.000,-;

c) souscription par VENTUNO INVESTIMENTI N.V. à 1.499.990 nouvelles actions de classe B, qui seront libérées par versement en espèces à concurrence de 30% c.à.d. USD 4.499.970,-.

5.- Modification afférente de l'article 5.1. premier paragraphe des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.1. Premier paragraphe.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante-deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 52.500.000,-), représenté par cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) actions ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, divisées en sept cent cinquante mille (750.000) actions de classe A et quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions de classe B.»

6. Modification de l'article 6 section 6.1., premier alinéa des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Section 6.1. Premier alinéa.** 6.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

7. Nomination d'administrateurs.

8. Divers.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille cinq cents (3.500) actions, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la société sont présentes ou représentées à cette assemblée.

L'assemblée est partant régulièrement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante-deux millions quatre cent soixante-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 52.465.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) à cinquante-deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 52.500.000,-) par la création et l'émission de:

a.- sept cent quarante-six mille cinq cent dix (746.510) actions nouvelles de classe A ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, et,

b.- quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.999.990) actions nouvelles de Classe B, ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'admettre à la souscription de la totalité des sept cent quarante-six mille cinq cent dix (746.510) actions nouvelles de classe A la société NEW MEDIA INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

Souscription - Paiement

Ensuite la société NEW MEDIA INVESTMENT S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Alessandro Di Roberto, employé privé, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant,

déclare souscrire les sept cent quarante-six mille cinq cent dix (746.510) actions nouvelles de classe A et déclare les libérer à concurrence de trente pour cent (30%) par un versement en espèces.

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle de classe A a été libérée en espèces à concurrence de trente pour cent (30%) et que la somme de deux millions deux cent trente-neuf mille cinq cent trente dollars des Etats-Unis (USD 2.239.530,-) se trouve à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont totalement ou partiellement renoncé à leur droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.499.990) nouvelles actions de classe B:

a) CIAO HOLDING N.V., ayant son siège à NL-1183 AT-Amstelveen, à concurrence d'un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles actions de classe B;

b) ENEL S.p.A., ayant son siège à I-Rome, Viale Regina Margherita 137, à concurrence d'un million cinq cent mille (1.500.000) nouvelles actions de classe B;

c) VENTUNO INVESTIMENTI N.V., ayant son siège à NL-1077 ZX Amsterdam, Strawinskykyaan 3111, à concurrence d'un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (1.499.990) nouvelles actions de classe B.

Intervention - Souscription - Paiement

Ensuite:

a) CIAO HOLDING N.V., prédésignée, ici représentée par:

Madame Yolande Gevaudan, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée, le 17 juillet 2000.

b) ENEL S.p.a., prédésignée,

ici représentée par

Monsieur Carlo Papa, employé privé, demeurant à Palermo,

en vertu d'une procuration lui délivrée, le 20 juillet 2000.

c) VENTUNO INVESTIMENTI N.V., prédésignée, ici représentée par

Madame Yolande Gevaudan, prénommée,

en vertu d'une procuration lui délivrée le 18 juillet 2000,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui,

déclarent souscrire les quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.499.990) actions nouvelles de classe B nouvellement émises chacun à concurrence du nombre susindiqué, et les libérées par des versements en espèces à concurrence de trente pour cent (30%).

Les souscripteurs susmentionnés déclarent en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle de classe B a été libérée en espèces à concurrence de trente pour cent (30%), et que la somme de treize millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante-dix dollars des Etats-Unis (USD 13.499.970,-), se trouve dès maintenant à libre et entière disposition de la société.

Preuve de tous ces paiements totalisant quinze millions sept cent trente-neuf mille cinq cents dollars des Etats-Unis (USD 15.739.500,-) a été apportée au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'Article 5.1. des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5.1. Premier alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à cinquante-deux millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (USD 52.500.000,-), représenté par cinq millions deux cent cinquante mille (5.250.000) actions ayant une valeur nominale de dix dollars des Etats-Unis (USD 10,-) chacune, divisées en sept cent cinquante mille (750.000) actions de classe A et quatre millions cinq cent mille (4.500.000) actions de classe B, dont:

trois mille cinq cents (3.500) actions de classe A ont été entièrement libérées et sept cent quarante-six mille cinq cents (746.500) actions de classe A ont été libérées à concurrence de trente pour cent (30%),

dix (10) actions de classe B ont été entièrement libérées et quatre millions quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.499.990) actions de classe B ont été libérées à concurrence de trente pour cent (30%).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article 6 section 6.1., premier alinéa des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6. Section 6.1. Premier alinéa. 6.1.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, personnes physiques ou morales, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de nommer comme administrateurs:

- 1.- Monsieur Jean-Pierre Winandy, avocat, demeurant à L-2010 Luxembourg, 8/10, rue Mathias Hardt,
 - 2.- Monsieur Arsène Kronshagen, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
 - 3.- Madame Valérie Tutak, avocat, demeurant à L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
 - 4.- Monsieur Paolo Mazzoni, employé, demeurant à I-20124 Milan, 3 Via Paelocapa.
 - 5.- Monsieur Theo Spijerman, account manager, demeurant à NL-1901 XN Castricum, 8 Offenbachstraat.
 - 6.- Monsieur Carlo Papa, employé, demeurant à I-90100 Palermo.
 - 7.- Monsieur Manolo Santilli, employé privé, demeurant à I-65100 Pescara, 8, via Bologna.
- Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2006.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital ci-avant réalisée est évalué à deux milliards deux cent cinquante millions vingt-sept mille cent et six francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Mazzoni, Y. Gevaudan, M. Ricatti, A. Di Roberto, C. Papa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 août 2000, vol. 851, fol. 79, case 6. – Reçu 22.500.271 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44624/239/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

EUROMEDIA LUXEMBOURG ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 140, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 74.799.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44625/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

IBIZ GROUP - INTERNET BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 74.584.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IBIZ GROUP - INTERNET BUSINESS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44650/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

ADVIT, Société Anonyme.

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt juillet.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) I.F.A. INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., société anonyme holding, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana,

représentée par un administrateur-délégué, Monsieur Dominique Jacobs de Morant, administrateur de sociétés, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana,

2) GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à Oberanven, 25, rue Andethana,

représentée par un administrateur-délégué, Monsieur François Boudry, expert-comptable, demeurant à Oberanven, 25, rue Andethana.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre I^{er}. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de ADVIT.

Art. 2. Le siège social est établi à Oberanven.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet tous services dans le domaine informatique, incluant la consultance, la sous-traitance, la gestion et l'ingénierie informatique ainsi que le commerce, au sens le plus large, de matériel informatique.

De façon générale, elle peut faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation, et qui ne lui sont pas interdites par la loi.

Seule l'assemblée générale des actionnaires a qualité pour interpréter cet objet.

Titre II. Capital - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prévoit la forme nominative.

Titre III. Conseil d'Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leur rémunération seront fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration sera convoqué par le président, aussi souvent que les intérêts de la société le requièrent. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à payer des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui peuvent être nommés administrateurs-délégués.

Il peut aussi conférer la gestion de toutes les affaires de la société ou d'un département spécial à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires, choisis parmi ses propres membres ou non, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par un administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixera leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur fonction qui ne pourra pas excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier jeudi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en l'an 2001.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale - Affectation des bénéfices

Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, à l'exception du premier exercice social, qui commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite de toutes charges de la société et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, cinq pour cent (5 %) seront affectés à la réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social, mais devra être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution - Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et fixera leur rémunération.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses lois modificatives.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi constitués, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) I.F.A. INTERNATIONAL FINANCE ASSISTANCE HOLDING S.A., préqualifiée, trois cents actions.	300
2) GEFILUX S.A., préqualifiée, dix actions.	10
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été intégralement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre et entière disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire instrumentaire.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ont été observées.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à approximativement 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur François Boudry, expert-comptable, demeurant à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
 - b) Monsieur Dominique Jacobs de Morant, administrateur de sociétés, demeurant à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana,
 - c) GEFILUX S.A., société anonyme, avec siège social à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
- 3.- Est nommée commissaire aux comptes:
VERICOM S.A., avec siège social à L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
- 4.- Le mandat des administrateurs et commissaire prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2006.
- 5.- Le siège social de la société est fixé à L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.
- 6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à Messieurs François Boudry et Dominique Jacobs de Morant, préqualifiés, pouvant engager la société chacun par sa signature individuelle.

Réunion du Conseil d'Administration

Et aussitôt les administrateurs prédésignés se sont réunis en conseil et, à l'unanimité ont nommé administrateurs-délégués Messieurs François Boudry et Dominique Jacobs de Morant, préqualifiés, pouvant engager la société chacun par sa signature individuelle.

Dont acte, faite et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Jacobs de Morant, F. Boudry, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2000, vol. 6CS, fol. 9, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

P. Frieders.

(44739/212/156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

INDUSTRIAL PARTNERSHIP, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 73.500.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 540, fol. 99, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 13 juillet 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Dr. jur. Urs Scheuch, Rechtsanwalt, CH-Zürich, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern;
- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- AUDIEX S.A., Société Anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Signature.

(44655/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

IKARIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 63.178.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IKARIA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44651/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

SEFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 32.189.

L'an deux mille, le deux août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SEFIGEST S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, R.C. Luxembourg section B numéro 32.189, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 7 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 128 du 19 avril 1990 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler en date du 29 décembre 1998, publié au Mémorial C numéro 259 du 14 avril 1999, dont le capital social initial a été converti en Euro suivant l'assemblée générale extraordinaire du 15 mars 1999, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 598 du 5 août 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler en date du 8 février 2000, publié au Mémorial C numéro 380 du 26 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Francesco Signorio, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur David Amico, employé privé, demeurant à Réhon (France).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Stéphanie Wagner, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Augmentation de capital à concurrence de 1.050.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 1.650.000,- EUR à 2.700.000,- EUR, par la création et l'émission de 4.200 actions nouvelles de 250,- EUR chacune jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. - Modification afférente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant présente, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million cinquante mille Euros (1.050.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de un million six cent cinquante mille Euros (1.650.000,- EUR) à deux millions sept cent mille Euros (2.700.000,- EUR), par la création et l'émission de quatre mille deux cents (4.200) actions nouvelles de deux cent cinquante Euros (250,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les quatre mille deux cent (4.200) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par Monsieur Guido Sergio, administrateur de sociétés, demeurant à Milan (Italie).

Le montant de un million cinquante mille Euros (1.050.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prêt montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme SEFIGEST S.A. ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. (premier alinéa).** Le capital social est fixé à deux millions sept cent mille Euros (2.700.000,- EUR) divisé en dix mille huit cent (10.800) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante Euros (250,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 42.356.895,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Signorio, D. Amico, S. Wagner, J.-J. Wagner.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 août 2000, vol. 511, fol. 14, case 1. – Reçu 423.569 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2000.

J. Seckler.

(44710/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

SEFIGEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 32.189.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 août 2000.

J. Seckler.

(44711/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1022 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 23.382.

Extrait des résolutions prises lors du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social en date du 2 mai 2000

- L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Nicolas Saverys, Ludwig Criel et Ludo Beersmans en tant qu'Administrateurs avec effet au 6 avril 2000 suite à leur lettre de démission datée du 6 avril 2000.

Par conséquent, l'Assemblée donne décharge à Messieurs Nicolas Saverys, Ludwig Criel et Ludo Beersmans pour l'exercice de leur mandat pour l'année 1999 et 2000.

- L'Assemblée décide de ne pas confier ces trois mandats d'Administrateurs, qui tombent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en 2002. En conséquence le nombre des Administrateurs est réduit de 10 à 7.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

INTERNATIONAL MARITIME INVESTORS S.A.

L. Beersmans

Directeur Général

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2000, vol. 540, fol. 100, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44656/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

INTERROUTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3985 Foetz, 10, rue des Artisans.
R. C. Luxembourg B 27.746.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2000, vol. 540, fol. 99, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERROUTE S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES CLASSES MOYENNES

(44657/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

HT-LUX S.A., ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbrück.
H. R. Luxembourg B 18.517.

Gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar André Prost, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, am 10. Juli 1981, veröffentlicht im Mémorial C vom 15. Oktober 1981, Nummer 221. Die Satzung wurde abgeändert durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jean Seckler, mit Amtswohnsitz in Junglinster, am 19. Mai 1988, veröffentlicht im Mémorial C vom 4. August 1988, Nummer 210, durch Urkunde aufgenommen durch Notar Jacques Delvaux, mit Amtswohnsitz in Esch-sur-Alzette am 13. August 1991, veröffentlicht im Mémorial C vom 11. März 1992, Nummer 81, und durch Urkunde aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxembourg, am 11. Dezember 1997, veröffentlicht im Mémorial C vom 27. März 1998, Nummer 184.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg, den 16. August 2000, Vol. 541, Fol. 3, Case 5, wurde beim Registre de Commerce et des Sociétés von und in Luxemburg, am 18. August 2000, vorgelegt.

ERGEBNISZUWEISUNG

- Vortrag auf neue Rechnung /45.674.099 LUF

Verwaltungsrat

- Herr Ulrich Kirk, Administrateur-Directeur i.R., wohnhaft in Luxembourg
- Herr Manfred Karle, Direktor und Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Köln (Deutschland)
- Herr Heinz-Gerd Schumacher, Diplom-Ökonom, wohnhaft in Moers (Deutschland)

Abschlussprüfer

- DELOITTE & TOUCHE Société Anonyme, mit Sitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
- Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Hauptversammlung, die über das Geschäftsjahr 2000 befindet.
Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.

Strassen, den 11. August 2000.

Für ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION HOCHTIEF-LUXEMBOURG S.A. «HT- LUX S.A.»

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

Mitglied des Verwaltungsrats

(44804/799/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

INTERTEXT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 53.300.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui a été tenue au siège social en date du 9 mai 2000:

- que décharge pleine et entière a été accordée à tous les administrateurs de la société en fonction, à savoir M. Jean-Paul Goerens, maître en droit demeurant à Luxembourg, Mlle Monique Goerens, employée privée demeurant à Luxembourg, et Mme. Simone Retter, maître en droit demeurant à Luxembourg;
- que les mandats sociaux des administrateurs prénommés ont été reconduits jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'an 2005.

Luxembourg, le 15 août 2000.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44658/319/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

**JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.).**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.168.

In the year two thousand, on the twenty-eighth of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., (R.C. Luxembourg, section B number 32.168), having its registered office in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, incorporated by deed of Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on November 24, 1989, published in the Mémorial C numéro 23 of January 20, 1990.

The articles of incorporation have been amended successively, and for the last time pursuant to a deed of Maître Camille Hellinckx, prenamed, on August 31, 1994, published in the Mémorial C number 519 of December 12, 1994.

The meeting is presided over by Mr Timothy J. Winfield, Legal Manager at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg, chairman pro tempore.

The chairman appoints as secretary Mrs. Anne Godefroid, Company Secretary at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Differdange (Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Miss Antonella Gargiullo, Legal Officer at FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the bureau of the meeting, the shareholders, the proxies and the undersigned notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. That it appears from the attendance list that all shares in issue are present or represented at the extraordinary general meeting and that all present or represented shareholders declaring having had prior knowledge of the agenda, no convening notice was necessary.

III. That, as a result of the foregoing, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda:

1. to convert the Company into a société à responsabilité limitée.
2. to change the financial year of the Company so as to start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year. To decide consequently that the current financial year of the Company will end on 31st December, 2000.
3. to amend the Articles of Incorporation of the Company so as to be in accordance with the Luxembourg law on commercial companies regarding in particular the société à responsabilité limitée and so as to reflect the change of the financial year.

Then the meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

It is resolved to convert the Company into a société à responsabilité limitée.

Second resolution

It is resolved to change the financial year of the Company so as to start on 1st January of each year and end on 31st December of the same year.

It is resolved that the current financial year of the Company will end on 31st December, 2000.

Third resolution

It is resolved to change the Articles of Incorporation of the Company so as to be in accordance with the Luxembourg law on commercial companies regarding in particular the société à responsabilité limitée and so as to reflect the change of the financial year. Accordingly, the Articles of Incorporation shall be read as follows:

Art. 1. The Company is a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 as amended (hereafter the «Law»), as well as by these Articles of Incorporation (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The purpose of the Company is the creation, administration and management of Super Asia Fund (the «Fund») and the issue of certificates or statements of confirmation evidencing undivided coproprietorship interests in the Fund.

The Company shall manage any activities connected with the management, administration and promotion of the Fund. It may on behalf of the Fund, enter into any contracts, purchase, sell, exchange and deliver any securities, proceed to any registration and transfers in its name or in third parties' names in the register of shares or debentures of any Luxembourg or foreign companies, and exercise on behalf of the Fund and the holders of certificates of the Fund, all rights

and privileges, especially all voting rights attached to the securities constituting assets of the Fund. The foregoing powers shall not be considered as exhaustive, but only as declaratory.

The Company may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the Luxembourg law of 30th March, 1988 governing collective investment undertakings.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at four hundred and fifty thousand United States Dollars (USD 450,000.-), consisting of four thousand five hundred (4,500) shares (the «Shares») of one hundred United States Dollars (USD 100.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by at least one manager, who is designated by the shareholders. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders. Managers may be revoked at any time by decision of the shareholders.

The board of managers may choose from among its members a chairman. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of managers, but in his absence the shareholders or managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The board of managers from time to time may appoint officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the board of managers. Officers need not to be managers or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation, shall have the powers and duties given to them by the board of managers.

Convening notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers, in writing or by e-mail or facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such notice, at least twenty-four hours in advance of the hour set forth for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other transmission or such other electronic means capable of evidencing such consent of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy in writing or by telegram, e-mail or by facsimile transmission or such other electronic means capable of evidencing such appointment.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers holding office. Decisions will be taken by absolute majority of the votes of the managers present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman shall have a casting vote.

The minutes of the board meetings are signed by the chairman of the meeting.

Duly convened board meetings may be held by telephone or by video conference link and will be subject to the quorum and majority conditions set forth hereabove. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by the members of the board of managers participating at the meeting.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

Art. 13. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, manager, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, manager, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any manager or officer of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager or officer shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction and such managers or officers interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders. The term «personal interest» as used in the preceding sentence, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the Chase Manhattan Group of companies or such other company or entity as may from time to time be determined by the board of managers in its discretion.

The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers.

Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Shares capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. Interim dividends may be distributed in accordance with, and in the form and under the conditions set forth by, the Law.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory Provision

The current financial year shall end on 31st December, 2000.

Resolutions of the shareholders

The Company will be administered by a board of managers consisting of the following:

Mr Yves Francis, Managing Director of FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S. à r. l., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

Mr Yves Prussen, Partner at ETUDE ELVINGER, HOSS & PRUSSEN, Luxembourg, residing in 2, Place Winston Churchill, L-1014 Luxembourg

Mr George McKay, Director, JARDINE FLEMING HOLDINGS LIMITED, residing in 46th Floor, 1 Connaught Place, Central Hong Kong.

Mr Martin Porter, Director, JARDINE FLEMING INVESTMENT TRUST & ADVISORY COMPANY LIMITED, residing in Yamato Seimei Building 1-1-7 Uchisaiwai-cho, 100-0011 Tokyo, Japan.

Mr Keith Civval, Commercial Director, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., residing in L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of them.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le vingt-huit juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (R.C. Luxembourg numéro B 32.168), ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 novembre 1989, publié au Mémorial C numéro 23 du 20 janvier 1990.

Les statuts furent modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, le 31 août 1994, publié au Mémorial C numéro 519 du 12 décembre 1994.

L'assemblée est présidée par Monsieur Timothy J. Winfield, Legal Manager, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg, président pro tempore.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Anne Godefroid, Company Secretary, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Differdange (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Antonella Gargiullo, Legal Officer, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant dûment été constitué, le président a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont spécifiés dans une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires, les mandataires et le notaire soussigné qui restera annexée et sera enregistrée avec le présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les personnes comparantes resteront également annexées au présent acte.

II. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions en émission sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir eu connaissance préalable de l'agenda, de sorte qu'aucune convocation ne fut nécessaire.

III. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'agenda suivant:

Agenda:

1. convertir la Société en une société à responsabilité limitée.

2. modifier l'année sociale de la Société afin qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année. Décider en conséquence que l'année sociale de la Société en cours se terminera le 31 décembre 2000.

3. modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales concernant en particulier les sociétés à responsabilité limitée et refléter le changement d'année sociale.

Ensuite, l'assemblée, après délibération, prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de convertir la Société en une société à responsabilité limitée.

Deuxième résolution

Il est décidé de modifier l'année sociale de la Société de sorte qu'elle débute le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Il est décidé que l'année sociale de la Société en cours se terminera le 31 décembre 2000.

Troisième résolution

Il est décidé de modifier les Statuts de la Société afin de les mettre en concordance avec la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales concernant en particulier les sociétés à responsabilité limitée et refléter le changement d'année sociale. En conséquence, les Statuts devront se lire comme suit:

Art. 1. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (ci-après «la Loi»), ainsi que par les présents statuts (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. L'objet de la Société est la constitution, l'administration et la gestion de Super Asia Fund (le «Fonds»), et l'émission de certificats ou de confirmations faisant la preuve des parts de copropriété indivise dans le Fonds.

La Société se chargera de toute action en rapport avec l'administration, la direction et la promotion du Fonds. Elle pourra, pour compte du Fonds, conclure des contrats, acheter, vendre, échanger et délivrer toutes valeurs mobilières, procéder à toute inscription et tout transfert en son nom et au nom de tiers dans les registres des actions ou des obligations de toutes sociétés luxembourgeoises et étrangères; exercer pour compte du Fonds et des propriétaires du Fonds tous droits et privilèges en particulier tous droits de vote attachés aux valeurs mobilières constituant les avoirs du Fonds, cette énumération n'étant pas limitative, mais simplement exemplative.

Elle pourra exercer toute activité utile pour la réalisation de son objet social, tout en respectant cependant les limitations prescrites par la loi du 30 mars 1988 sur les organismes de placement collectif.

Art. 3. La Société est formée pour une période illimitée.

Art. 4. La Société a la dénomination JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social s'élève à quatre cent cinquante mille Dollars des Etats-Unis (USD 450.000,-), divisé en quatre mille cinq cents (4.500) parts sociales (les «parts sociales») de cent Dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les parts sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par au moins un gérant, qui est nommé par les associés. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment par décision des associés.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président. Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu spécifié dans l'avis de convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence, les associés ou les gérants pourront nommer un autre gérant en tant que président pro tempore par vote à la majorité des présents à cette assemblée ou à cette réunion.

Le conseil de gérance peut de temps en temps nommer des fondés de pouvoirs qu'il considère nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Une telle nomination peut être révoquée à tout moment par le conseil de gérance. Les fondés de pouvoirs ne doivent pas être des gérants ou des associés de la Société. Les fondés de pouvoirs nommés, à moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, auront les pouvoirs et les obligations qui leur seront accordés par le conseil de gérance.

L'avis de convocation aux réunions du conseil de gérance devra être transmis à tous les gérants, par écrit ou par e-mail ou par fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver l'existence de cet avis, au moins 24 heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas d'urgence, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit ou par télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver le consentement de chaque gérant. Un avis de convocation séparé est requis pour chaque réunion tenue aux heures et lieux spécifiés dans un programme adopté antérieurement par résolution du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou télégramme, e-mail ou fax ou tout autre moyen électronique pouvant prouver une telle nomination d'un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou représentés. Les décisions seront prises à la majorité de vote des gérants présents ou représentés à la réunion. Dans l'hypothèse où lors d'une réunion, le nombre des votes pour et contre une résolution est égal, le président aura un vote prépondérant.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par le président du conseil.

Les réunions du conseil de gérance dûment convoquées pourront également être tenues par téléphone ou par vidéo conférence et seront sujet aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées en faisant circuler le procès-verbal et faisant signer le procès-verbal par les membres du conseil de gérance participant à la réunion.

Une décision prise par écrit signée par tous les gérants constitue une décision adéquate et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents étant signés par un ou plusieurs des gérants.

Art. 13. Aucun contrat conclu ou aucune transaction conclue entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourront être viciés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entreprise ou seraient un administrateur, gérant, associé, fondé de pouvoir ou employé de telle autre société ou entreprise.

Le gérant ou le fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, gérant, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou est autrement en relation d'affaires ne sera pas, pour cette raison, privé du droit de délibérer, de voter ou d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou ces affaires.

Au cas où un gérant ou fondé de pouvoir a un intérêt personnel dans quelque transaction conclue par la Société, ce gérant ou fondé de pouvoir devra en informer le conseil de gérance et ne délibérera pas ni ne prendra pas part au vote concernant cette transaction; rapport devra être fait au sujet de cette transaction et de l'intérêt personnel de ce gérant ou fondé de pouvoir à la prochaine assemblée des associés. Le terme «intérêt personnel» utilisé dans la phrase précédente ne s'appliquera pas aux relations ou intérêts qui pourront exister de quelque manière, en quelque qualité ou à quelque titre que ce soit, en rapport avec le groupe Chase Manhattan ou toute autre société ou entité déterminée de temps en temps par le conseil de gérance à son entière discrétion.

Le gérant ou les gérants (le cas échéant) n'assume(nt), en raison de sa/leur position, aucune responsabilité personnelle en relation avec un engagement qu'il(s) a/ont valablement pris au nom de la Société.

La Société indemnifiera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toute action, poursuite ou procès auquel il aurait été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et pour lequel il n'aurait pas droit à une indemnisation, à moins qu'il ne soit condamné, dans ce cadre, pour négligence grave ou mauvaise administration; en cas de transaction, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son conseiller juridique que le gérant ou le fondé de pouvoir n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote qui correspondent au nombre de parts qu'il détient. Les décisions collectives ou résolutions des associés ne sont valablement prises que si elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux dispositions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 16. A la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont établis par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance des comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et autres dépenses, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Des dividendes intérimaires pourront être distribués en conformité avec, et dans la forme et les conditions prescrites par, la Loi.

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés dont les pouvoirs et la rémunération seront déterminées par les associés.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique dans les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

L'année sociale en cours se terminera le 31 décembre 2000.

Résolutions des associés

La Société est administrée par un conseil de gérance composé comme suit:

Monsieur Yves Francis, Administrateur-Délégué, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves;

Monsieur Yves Prussen, Associé, ETUDE ELVINGER HOSS & PRUSSEN, Luxembourg, demeurant à 2, Place Winston Churchill, L-1014 Luxembourg.

Monsieur George McKay, Administrateur, JARDINE FLEMING HOLDINGS LIMITED, demeurant à 46th Floor, 1 Connaught Place, Central Hong Kong.

Monsieur Martin Porter, Administrateur, JARDINE FLEMING INVESTMENT TRUST & ADVISORY COMPANY LIMITED, demeurant à Yamato Seimei Building 1-1-7 Uchisaiwai-cho, 100-0011 Tokyo, Japan.

Monsieur Keith Civval, Directeur Commercial, FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., demeurant à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la Société par leur seule signature.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte ensemble avec le notaire instrumentant.

Signé: T.J. Winfield, A. Godefroid, A. Gargiullo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 août 2000, vol. 851, fol. 86, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44659/239/391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

JARDINE FLEMING MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 32.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44660/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

FLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.406.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 10, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

(44823/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FLY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.

R. C. Luxembourg B 61.406.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue en date du 16 août 2000

- Le capital social de ITL 100.000.000,- est converti en euros avec effet au 1^{er} janvier 2000. Le nouveau capital se chiffre donc à euros 51.645,69 et est représenté par 10.000 actions sans désignation de valeur nominale.

- Le capital autorisé de la société fixé à ITL 500.000.000,- est de même converti en euros, pour être établi à euros 258.228,45 qui pourra être représenté par des actions sans désignation de valeur nominale.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour FLY INVEST S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 10, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44822/696/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

MATERIAUX HOFFMANN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6912 Roodt/Syre, 1, route de Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 20.613.

La société FIDUPLAN S.A. démissionne de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 décembre 2000.

FIDUPLAN S.A.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2001, vol. 547, fol. 99, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(03627/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 janvier 2001.

KWIZDA FINANZ A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 46.713.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 540, fol. 99, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Madame Ingrid Zaugg-Kwizda, Geschäftsfrau, demeurant à CH-4059 Basel, Président du Conseil d'Administration
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern
- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg-Cents.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Josef H. Pollak, directeur, demeurant à Vienne.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Signature.

(44661/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

GEDEAM SERVICES S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

L'an deux mille, le trente mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GEDEAM SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée sous la dénomination de GEDAIR S.A., suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 mai 1996, publié au Mémorial C numéro 362 du 29 juillet 1996, et dont les statuts ont été modifiés successivement et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, prénommé, en date du 28 mars 1997, publié au Mémorial C numéro 362 du 8 juillet 1997.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Luisella Moreschi, licenciée en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les mille deux cent cinquante (1.250) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Conversion du capital social de ITL 62.500.000,- en EUR 32.278,56 au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-) = mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept lires italiennes (ITL 1.936,27).

2. - Suppression de la valeur nominale de 1.250 actions existantes.

3. - Réduction de capital à concurrence de EUR 78,56 par remboursement aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

4. - Modification du nombre des actions en 322 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

5. - Conversion du capital autorisé de ITL 2.500.000.000,- en EUR 1.291.142,25 au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27).

6. - Augmentation du capital autorisé de EUR 1.291.142,25 à EUR 1.292.000,-

7. - Modification afférente des alinéas 3 et 5 de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de soixante-deux millions cinq cent mille liras italiennes (ITL 62.500.000,-) au taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27), en capital d'un montant de trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-six cents (EUR 32.278,56).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes de sorte que le capital social après conversion sera désormais représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de soixante-dix-huit Euros et cinquante-six cents (EUR 78,56) pour le ramener de son montant actuel après conversion de trente-deux mille deux cent soixante-dix-huit Euros et cinquante-six cents (EUR 32.278,56) à celui de trente-deux mille deux cents Euros (EUR 32.200,-) par remboursement aux actionnaires existants du montant de soixante-dix-huit Euros et cinquante-six cents (EUR 78,56) au prorata de leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de trente-deux mille deux cents Euros (EUR 32.200,-) après réduction de capital ci-avant réalisée de mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale en trois cent vingt-deux (322) actions et de leur attribuer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de convertir également en Euro (EUR) le capital social autorisé de la société au montant actuel de deux milliards cinq cent millions de liras italiennes (ITL 2.500.000.000,-) par application du taux de conversion d'un Euro (EUR 1,-)=mille neuf cent trente-six virgule vingt-sept liras italiennes (ITL 1.936,27) en capital autorisé d'un montant de un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux Euros et vingt-cinq cents (EUR 1.291.142,25).

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital autorisé de la société de son montant actuel ainsi converti d'un million deux cent quatre-vingt-onze mille cent quarante-deux Euros et vingt-cinq cents (EUR 1.291.142,25) à celui d'un million deux cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 1.292.000,-), qui sera représenté à l'avenir par des actions d'une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Septième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec chacune des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier les paragraphes 1.- et 5.- de l'article trois des statuts, pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 3. Premier paragraphe. Le capital social souscrit est fixé à trente-deux mille deux cents Euros (EUR 32.200,-), représenté par trois cent vingt-deux actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

Art. 3. Cinquième paragraphe. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à un million deux cent quatre-vingt-douze mille Euros (EUR 1.292.000,-), par la création et l'émission d'actions nouvelles de cent Euros (EUR 100,-) chacune. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: L. Moreschi, A. Cinarelli, Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 juin 2000, vol. 851, fol. 2, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44828/239/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

TRAWAG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-3201 Bettembourg, 103, route de Mondorf.

—
Assemblée

L'associée unique de la société TRAWAG, S.à r.l. à savoir Madame Astrid Wagner, entrepreneur, demeurant à Bettembourg, 103, route de Mondorf,

a pris la résolution unique de transférer le siège du 7, route d'Esch à Fennange, au 103, route de Mondorf, L-3201 Bettembourg, adresse postale: b.p. 30, L-3201 Bettembourg.

Bettembourg, le 31 juillet 2000.

Signature.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 9 août 2000, vol. 317, fol. 34, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

(44728/209/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 67.654.

—
In the year two thousand, on the twenty-fifth day of July.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme (the «Company»), having its registered office at 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, incorporated by deed of the Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 15th, 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 65 of 3rd February 1999, registered at the Register of Commerce under the number R.C. Luxembourg B 67.654.

The meeting was presided by Mrs Danielle Kolbach, Maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Colette Arend, private employée, residing in Dudelange.

The meeting elected as scrutineer Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, residing in Schouweiler.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I) The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are as shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II) As appears from the said attendance list, all one hundred thousand and one (100,001) shares in issue are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III) The agenda of the meeting contains the following resolutions:

Agenda:

1. Transfer of the registered office of the Company from the city of Luxembourg to Senningerberg effective as of August 1st 2000 and consequential amendment of the first sentence of Article 4 of the Articles of incorporation of the Company.

2. Determination of the new address of the registered office of the Company.

3. To change the currency of denomination of the share capital from Luxembourg Francs (LUF) to (EUR) and conversion at the conventional exchange rate of EUR 1.=LUF 40.3399 of the issued share capital from Luxembourg Francs 350,000,000.- to EUR 8,676,273.37 and of the paid-up share capital of the Company from Luxembourg Francs 250,000,000.- to EUR 6,197,338.12 as of 1st January 2000.

4. Consequential amendment of the first two paragraphs of Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the change of currency denomination.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to transfer the registered office to Senningerberg effective as of 1st August 2000 and as a consequence thereof to amend the first sentence of article 4 of the Articles of Incorporation so as the read:

«The registered office of the Corporation is established in Senningerberg, in the Grand Duchy of Luxembourg.»

Second resolution

The meeting resolves to fix the registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Third resolution

The meeting resolves to change as of 1st January 2000 the currency of denomination of the share capital from Luxembourg Francs (LUF) to euro (EUR) and to convert at the conventional exchange rate of EUR 1.=LUF 40.3399 the issued share capital from Luxembourg Francs 350,000,000.- to euro 8,676,273.37 and the paid-up capital from Luxembourg Francs 250,000,000.- to euro 6,197,338.12.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolution, the meeting resolves to amend the first two paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation, so as to read as follows:

«The corporate capital is set at eight million six hundred seventy-six thousand two hundred seventy-three euro and thirty-seven cents (EUR 8,676,273.37) consisting of one hundred thousand and one (100,001) shares in nominative form without par value.

The capital has been paid-up to the extent of six million one hundred ninety-seven thousand three hundred thirty-eight euro and twelve cents (EUR 6,197,338.12).»

There being no further business for the meeting, the same was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in the case of divergence between the English and French text, the English version of it will prevail.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent on the Corporation and charged to it by reason of the present deed are assessed at fifty thousand Luxembourg Francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named in the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the members of the bureau signed together with us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société THE BANK OF NEW YORK (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme (la «Société»), ayant son siège social à 13, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1998 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 65 du 3 février 1999 et enregistré au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro R.C. Luxembourg B 67.654.

L'assemblée est présidée par Madame Danielle Kolbach, Maître en droit, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Colette Arend, employée privée, demeurant à Dudelange.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

La Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I) Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. La liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les cent mille et une (100.001) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire de sorte que l'assemblée peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la ville de Luxembourg à Senningerberg avec effet au 1^{er} août 2000 et modification subséquente de la première phrase de l'article 4 des statuts.

2. Fixation de la nouvelle adresse du siège social.

3. Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,-=LUF 40,3399 du capital émis de Francs luxembourgeois 350.000.000,- en euro 8.676.273,37 et du capital libéré de Francs luxembourgeois 250.000.000,- en euro 6.197.338,12 avec effet au 1^{er} janvier 2000.

4. Modification subséquente des deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts.

Après que l'ordre du jour ci-dessus fut approuvé par l'assemblée, l'assemblée prit à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à Senningerberg avec effet au 1^{er} août 2000 et de modifier en conséquence la première phrase de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège social est établi à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nouveau siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer avec effet au 1^{er} janvier 2000 la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en euro (EUR) et de convertir au taux de change conventionnel de EUR 1,-=LUF 40,3399 le capital social émis de la Société de Francs luxembourgeois 350.000.000,- en euro 8.676.273,37 et le capital social libéré de Francs luxembourgeois 250.000.000,- en euro 6.197.338,12.

Quatrième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier les deux premiers alinéas de l'article 5 des statuts afin de leur donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à huit million six cent soixante-seize mille sept cent soixante-treize mille Euro et trente-sept cents (EUR 8.676.273,37), représenté par cent mille et une (100.001) actions nominatives sans valeur nominale.

Le capital libéré est de six millions cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-huit euro et douze cents (EUR 6.197.338,12).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; il est spécifié qu'en cas de divergence avec la version française le texte anglais fera foi.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes et de leur réalisation par augmentation du capital, seront évalués à cinquante mille francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant émis le voeu de signer.

Signé: D. Kolbach, C. Arend, S. Schieres, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2000, vol. 851, fol. 72, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2000.

J.-J. Wagner.

(44726/239/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

T & T INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 46.900.

L'an deux mille, le quatorze juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme T & T INTERNATIONAL S.A. ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal, constituée suivant acte notarié en date du 23 février 1994, publié au Mémorial C numéro 233 du 14 juin 1994 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mai 1995, publié au Mémorial C numéro 429 du 4 septembre 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Angela Cinarelli, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, demeurant à Schouweiler.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Ascension Gayo, employée privée, demeurant à Bertrange.

La présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les quatre mille cinq cents (4.500) actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. - Changement de la devise d'expression du capital social pour l'exprimer dorénavant en Euro (EUR) et conversion au taux de change conventionnel de EUR 1,- = LUF 40,3399, du capital social de LUF 4.500.000,- en EUR 111.552,09.

2. - Suppression pure et simple de la valeur nominale des 4.500 actions existantes.

3. - Réduction du capital souscrit à concurrence de EUR 52,09 pour le porter de son montant actuel après conversion de EUR 111.552,09 à celui de EUR 111.500,- par remboursement aux actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital social.

4. - Modification du nombre des actions en 1.115 actions d'une valeur nominale de EUR 100,- chacune.

5. - Modification subséquente du premier alinéa de l'article trois des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en Euro (EUR) et de transformer par conséquent le capital social actuel de quatre millions cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 4.500.000,-) au taux de change conventionnel de EUR 1,- = LUF 40,3399, en capital d'un montant de cent onze mille cinq cent cinquante-deux Euros et neuf cents (EUR 111.552,09).

Deuxième résolution

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale actuelle des quatre mille cinq cents (4.500) actions existantes par quatre mille cinq cents (4.500) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de réduire le capital social à concurrence de cinquante-deux Euros et neuf cents (EUR 52,09) pour le ramener de son montant actuel après conversion de cent onze mille cinq cent cinquante-deux Euros et neuf cents (EUR 111.552,09) à celui de cent onze mille cinq cents Euros (EUR 111.500,-) par remboursement aux actionnaires existants du montant de cinquante-deux Euros et neuf cents (EUR 52,09) au prorata de leur participation dans le capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le nombre des actions représentatives du capital social souscrit au montant de cent onze mille cinq cents Euros (EUR 111.500,-) après réduction de capital ci-avant réalisée, de quatre mille cinq cents (4.500) actions sans désignation de valeur nominale en mille cent quinze (1.115) actions et de leur attribuer une valeur nominale de cent Euros (EUR 100,-) chacune.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent, à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles et à l'annulation des actions anciennes.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec chacune des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts, pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. premier paragraphe.** Le capital social souscrit est fixé à cent onze mille cinq cents Euros (EUR 111.500,-), représenté par mille cent quinze (1.115) actions de cent Euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. Cinarelli-Schieres, A. Gayo, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2000, vol. 851, fol. 57, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 août 2000.

J.-J. Wagner.

(44729/239/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2000.

ABN AMRO FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet.

R. C. Luxembourg B 47.072.

Le bilan au 30 avril 2000, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 540, fol. 97, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(44756/044/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A., Aktiengesellschaft.

Siège social: L-1852 Luxembourg, 9, rue Kalchesbrück.

H. R. Luxemburg B 70.656.

Gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch Notar André Schwachtgen, mit Amtswohnsitz in Luxemburg, am 15. Juni 1999, veröffentlicht im Mémorial C vom 28. September 1999, Nummer 718.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999, eingetragen in Luxemburg, den 16. August 2000, Vol. 541, Fol. 3, Case 5, wurde im Handelsregister der Gesellschaften von und in Luxemburg am 18. August 2000, vorgelegt.

ERGEBNISZUWEISUNG

- Vortrag auf neue Rechnung

./163.577.635 LUF

Verwaltungsrat

- Herr Ulrich Kirk, Administrateur- Directeur i.R., wohnhaft in Luxemburg
- Herr Manfred Karle, Direktor und Diplom-Ingenieur, wohnhaft in Köln (Deutschland)
- Herr Heinz-Gerd Schumacher, Diplom Ökonom, wohnhaft in Moers (Deutschland)

Abschlussprüfer

- DELOITTE & TOUCHE Société Anonyme, mit Sitz in 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.
Ihre Mandate enden mit der ordentlichen Hauptversammlung, die über das Geschäftsjahr 2000 befindet.
Zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial.
Strassen, den 11. August 2000.

Für JOSEPH BECH BUILDING KIRCHBERG S.A.

DELOITTE & TOUCHE S.A.

E. Schmit

Mitglied des Verwaltungsrats

(44862/799/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ABOWIJS INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 31.922.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 11, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2000

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour la société

Signature

(44757/506/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.892.500.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.617.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 24 juillet 2000 entre la société à responsabilité limitée ALFA ALFA INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers EXPERTS COMPTABLES ET FISCAUX, S.à r.l. avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44759/581/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ARAKAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 55.639.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 7 juillet 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 7 juillet 2000.

Pour extrait sincère et conforme

ARAKAM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44760/545/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ENDEMOL INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 35.142.

Constituée par-devant Me Paul Bettingen, notaire alors de résidence à Wiltz, en date du 17 octobre 1990, acte publié au Mémorial C no 122 du 13 mars 1991. Modifiée par-devant Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 2 avril 1998, acte publié au Mémorial C no 456 fu 24 juin 1998.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ENDEMOL INTERNATIONAL DISTRIBUTION S.A.

KMPG Financial Engineering

Signature

(44802/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

BATIPLAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.234.

Le bilan de la société au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 12, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour la société

Signature

Mandataire

(44764/793/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ENTERTAINMENT INVESTMENTS, S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.672.500,-.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 75.643.

Une convention de domiciliation a été conclue en date du 24 juillet 2000 entre la société à responsabilité limitée ENTERTAINMENT INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, et la société PricewaterhouseCoopers Experts Comptables et Fiscaux, S. à r.l., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 8 août 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 9, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44803/581/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EURO PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 77.085.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 3 juillet 2000 entre la société EURO PATRIMOINE S.A. dont le siège social 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et LCF ROTHSCHILD CONSEIL, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44809/010/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 42.906.

L'an deux mille, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme HAMILTON & MEYERS S.A., société anonyme avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Reginald Neuman, de résidence à Luxembourg, le 9 février 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 205 du 6 mai 1993.

- L'assemblée est présidée par Madame Claude-Emmanuelle Cottier Johansson, employée privée, demeurant à Luxembourg,

- qui désigne comme secrétaire Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant à Luxembourg.

- L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Michel Di Benedetto, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Ajout d'un paragraphe deux à l'article 10 des statuts précisant les pouvoirs du conseil d'administration, paragraphe qui aura la teneur suivante:

«**paragraphe 2:** Toute cession de participation stratégique pourra seulement être décidée par l'Assemblée Générale. Pour l'application de l'alinéa précédent, par «cession de participation stratégique» il convient d'entendre toute aliénation (à titre onéreux ou gratuit), prêt ou mise en gage d'actions ou d'autres titres représentatifs du capital détenus par la société et:

représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote dans une société dans laquelle elle détient une participation ou d'une valeur excédant cinquante mille Euros (50.000,- EUR), soit deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).»

2) Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varieront par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter un paragraphe deux à l'article 10 des statuts précisant les pouvoirs du conseil d'administration, paragraphe qui aura la teneur suivante:

«**paragraphe 2:** Toute cession de participation stratégique pourra seulement être décidée par l'Assemblée Générale. Pour l'application de l'alinéa précédent, par «cession de participation stratégique» il convient d'entendre toute aliénation (à titre onéreux ou gratuit), prêt ou mise en gage d'actions ou d'autres titres représentatifs du capital détenus par la société et:

représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote dans une société dans laquelle elle détient une participation ou d'une valeur excédant cinquante mille euros (50.000,- EUR), soit deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).»

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédemment prise, l'article 10 des statuts est modifié, afin de lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Toute cession de participation stratégique pourra seulement être décidée par l'Assemblée Générale. Pour l'application de l'alinéa précédent, par «cession de participation stratégique», il convient d'entendre toute aliénation (à titre onéreux ou gratuit), prêt ou mise en gage d'actions ou d'autres titres représentatifs du capital détenus par la société et:

représentant plus de 5 % du capital ou des droits de vote dans une société dans laquelle elle détient une participation ou d'une valeur excédant cinquante mille Euros (50.000,- EUR), soit deux millions seize mille neuf cent quatre-vingt-quinze francs luxembourgeois (2.016.995,- LUF).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: C.-E. Cottier Johansson, M. Musty, M. Di Benedetto, A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 1^{er} août 2000, vol. 463, fol. 52, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 août 2000.

A. Lentz.

(44838/221/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

HAMILTON & MEYERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 42.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 4 août 2000.

A. Lentz.

(44839/221/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.338.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 14 août 2000, vol. 540, fol. 100, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2000.

SANNE & CIE S.à r.l.

Signature

(44805/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ESFIL - ESPIRITO SANTO FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 46.338.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 26 juin 2000 que M. José Carlos Cardoso Castella, économiste, avec adresse professionnelle à Rua de Sao Bernardo 62, 1249-092 Lisbonne, Portugal, a été nommé aux fonctions d'administrateur, en remplacement de M. Francisco Machado da Cruz, démissionnaire, avec effet immédiat.

Pour extrait conforme

SANNE & CIE S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2000, vol. 540, fol. 100, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44806/521/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EUROPEAN MEDIA SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1364 Luxembourg, 4, rue de Crécy.
R. C. Luxembourg B 29.139.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale des associés tenue en date du 14 août 2000

Par décision de ce jour, le siège social de la société est transféré avec effet immédiat au 4, rue de Crécy à L-1364 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 10, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44812/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FINANCIERE EYSCHEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1480 Luxembourg, 8, boulevard Eyschen.
R. C. Luxembourg B 10.624.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale du 21 juillet 2000

L'Assemblée Générale décide de:

* Révoquer l'ancien conseil d'administration avec effet immédiat et de nommer en leur remplacement:

- Monsieur Francis Lagarde en qualité d'administrateur-délégué

- ALGEST INTERNATIONAL S.A., en qualité d'administrateur

- ALGEST LUXEMBOURG S.A., en qualité d'administrateur

* Donner tout pouvoir à Monsieur Francis Lagarde pour engager la société par sa seule signature et lui donner procuration pour modifier les autorisations de signatures bancaires.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 8, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44816/636/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.945.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2000.

ESSETI SA., Société Anonyme

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

(44807/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

ESSETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 52.945.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2000.

ESSETI S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

un administrateur / un administrateur

(44808/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EUROPEAN WEB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 71.946.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 7 mars 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à L-Bertrange, 56, cité Millewee.
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicignon.
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant à L-Luxembourg, 18, rue du Verger.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 10 août 2000.

Le Conseil d'Administration

S. Vandi / R. Szymanski

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44813/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FILIARIS S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.397.

The balance sheet as per December 31, 1999, registered in Luxembourg, on August 11, 2000, vol. 540, fol. 98, case 7, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on August 18, 2000.

As for publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 16, 2000.

(44815/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

EXACT (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue J. Hackin.

R. C. Luxembourg B 70.392.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 8, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(44814/683/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FLAP & CO. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 59.768.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire tenue à Luxembourg le 14 avril 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant à I-Bergamo, via Donizetti, n° 22.
- Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant à L-Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicigon.
- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant à L-Bertrange, 56, cité Millewee.

Les mandats des Administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 10 août 2000.

FLAP & CO S.A.

S. Vandì / P. Bouchoms

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2000, vol. 540, fol. 94, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44820/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

INTERNATIONAL SHIPOWNERS REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 8.848.

—
Le bilan et le compte de profits et pertes au 20 février 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 9, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires du 28 juillet 2000

Est nommée comme réviseur d'entreprises, pour un terme d'un an, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'an 2001 ou jusqu'à l'élection de son remplaçant:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., Luxembourg.

Luxembourg, le 28 juillet 2000.

INTERNATIONAL SHIPOWNERS
REINSURANCE COMPANY S.A.

P. A. Aspden

General Manager / Administrateur

(44853/581/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FLOLUX S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 62.015.

—
The balance sheet as of December 31, 1999, registered in Luxembourg, on August 11, 2000, vol. 540, fol. 98, case 7, has been deposited at the record office of the registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, on August 18, 2000.

For publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 16, 2000.

(44821/695/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FMC FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R. C. Luxembourg B 60.328.

Constituée par-devant M^e Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 5 août 1997, acte publié au Mémorial C, n° 626 du 10 novembre 1997.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FMC FINANCE S.A.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

(44824/528/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

F.O.R. INTERNATIONAL., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 67.871.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 9 août 2000, vol. 540, fol. 87, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Pour la société

Signature

(44825/239/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FYFE BUSINESS CENTER, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.508.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 11 août 2000, vol. 540, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.J. Fyfe

Gérant

(44827/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

GLOBAL INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 28.214.

—
Le bilan au 29 février 2000 de GLOBAL INCOME FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. a été enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 6, case 4, et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(44833/051/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

FRECOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 17.329.

Constituée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Luxembourg, en date du 25 février 1980, acte publié au Mémorial C, n° 101 du 19 mai 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 22 décembre 1980, acte publié au Mémorial C, n° 25 du 7 février 1981, modifié par-devant le même notaire en date du 12 juin 1981, acte publié au Mémorial C, n° 129 du 1^{er} juillet 1981, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 février 1982, acte publié au Mémorial C, n° 104 du 17 mai 1982, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 septembre 1983, acte publié au Mémorial C, n° 297 du 28 octobre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 9 décembre 1985, acte publié au Mémorial C, n° 43 du 20 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 juillet 1998, acte publié au Mémorial C, n° 770 du 23 octobre 1998, modifiée par acte sous seing privé en date du 16 juillet 1999, dont des extraits ont été publiés au Mémorial C, n° 816 du 3 novembre 1999.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 83, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRECOLUX S.A.

C. Lahyr

Administrateur

(44826/528/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

GRIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.373.

—
The balance sheet as of April 30, 1999, registered in Luxembourg on August 11, 2000, vol. 540, fol. 98, case 7, has been deposited at the Trade Register of Luxembourg on August 18, 2000.

For publication in Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, August 16th, 2000.

(44835/695/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

IAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 37.415.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 juin 2000:

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IAKO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44844/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

IDEAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 43.444.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 30 juin 2000

Le siège social est transféré au 17, rue Beaumont L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 juin 2000.

Pour extrait sincère et conforme

IDEAS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2000, vol. 538, fol. 73, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44845/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

HENTUR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, Place Dargent.
R. C. Luxembourg B 57.909.

Statuts coordonnés au 1^{er} août 2000 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

(44840/696/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

INKEMA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 19.689.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 7, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2000.

BEMO, BANQUE DE L'EUROPE MERIDIONALE

Signatures

(44849/035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

I.P.M.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 60.588.

Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 25 août 1997 entre la société IPMC S.A. dont siège social 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et PRITRUST, ayant son siège social 16, boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44857/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

MC MARSHAL & CO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 71.619.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 3 juillet 2000 de la société MC MARSHAL & CO S.A., il a été décidé:

1. Monsieur M. Otto Roethof F.R. et Monsieur Carl Pauwels démissionnent de leurs fonctions d'Administrateurs avec date effective au 3 juillet 2000.

Sont nommés nouveaux administrateurs:

- Monsieur Emile Wirtz, Administrateur délégué, avec pouvoir de signature individuelle,

- INVESTMENT TRADE SERVICE CORPORATION, ayant son siège social à Wickham's Cay, Road Town Tortola, British Virgin Islands,

- FOXBAWN LTD, ayant son siège social à 17, Earls Fort Terrace, Dublin 2, Ireland,

avec date effective au 3 juillet 2000.

Décharge pleine et entière est donnée aux Administrateurs sortants pour l'exercice de leurs mandats.

2. Nomination de Monsieur Albert Schumacker, comptable, demeurant à Luxembourg, avec date effective au 3 juillet 2000 comme commissaire aux comptes.

3. Le siège social est transféré à 6, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2000.

MC MARSHAL & CO S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2000, vol. 538, fol. 67, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44878/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

I&T LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 74.250.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 1^{er} août 2000.

Première résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission du gérant Monsieur Mark Naylor Huntley, demeurant à Guernsey, et ceci depuis le 17 mars 2000.

Egalement, l'associé unique décide de lui donner décharge pleine et entière concernant l'exécution de son mandat jusqu'au 17 mars 2000.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de nommer comme nouveau gérant, Monsieur John M. Marren, demeurant à Guernsey et ceci depuis le 17 mars 2000.

Par conséquent les gérants de la société sont les suivants:

- Monsieur Laurence McNairn, demeurant à Guernsey.
- Monsieur Paul Everitt, demeurant à Guernsey.
- Monsieur John Marren, demeurant à Guernsey.

Troisième résolution

L'associé unique décide de ratifier la décision prise par le conseil gérance le 17 janvier 2000 de transférer le siège social à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et ceci à partir du 17 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 août 2000, vol. 540, fol. 64, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44858/230/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 20.503.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Pour IVECO FINANCE LUXEMBOURG S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(44859/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

J.C.G.S. INVESTISSEMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 48.843.

—
Un contrat de domiciliation a été conclu en date du 28 septembre 1998 entre la société J.C.G.S. INVESTISSEMENTS HOLDING S.A. dont siège social 16 boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg et PRITUST, ayant son siège social 16 boulevard Emmanuel Servais à Luxembourg.

Ce contrat couvrant une période d'une année renouvelable par tacite reconduction est susceptible d'être dénoncé par chacune des parties moyennant un préavis de deux mois.

Luxembourg, le 14 août 2000.

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2000, vol. 541, fol. 6, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44861/010/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

JAMBLIN HOLDING COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 47.056.

—
Les bilans aux 31 décembre 1996, 31 décembre 1997, 31 décembre 1998 et 31 décembre 1999 enregistrés à Luxembourg le 11 août 2000, vol. 540, fol. 95, case 10 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2000.

SANNE & CIE S.à r.l.

Signature

(44860/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

KANGOUROU INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 56.809.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration de la société anonyme KANGOUROU INVEST S.A., tenu à Luxembourg, le 16 Août 2000 que:

- Monsieur Gilles Bouvet a été nommé au poste d'administrateur, avec effet immédiat.
- De soumettre la ratification de la nomination de Monsieur Gilles Bouvet, à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2000, vol. 541, fol. 6, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(44863/729/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

KLAPAKONG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 19.396.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2000, vol. 540, fol. 80, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 août 2000.

Pour KLAPAKONG S.A.

Société Anonyme Holding

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric / C. Day-Royemans

(44864/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2000.
